

Réforme constitutionnelle au Burundi : l'intimidation l'emporte

Le Monde, 21.05.2018 Une réforme constitutionnelle a été adoptée, lundi 21 mai au Burundi, dans le cadre d'un référendum, par 73,2 % des voix, contre 19,3 % pour le non, 3,3 % d'abstention et 4,1 % de bulletins nuls, selon les résultats communiqués par l'organisme en charge des élections dans le pays. La participation est de 96,4 %. [Photo: Les partisans du parti au pouvoir en campagne électorale au Burundi, le 2 mai 2018.]

Ces résultats arrivent après quatre jours d'attente au cours desquels Agathon Rwasa, le seul responsable politique burundais n'appartenant pas au parti au pouvoir et ayant osé s'exprimer, a déclaré refuser les résultats obtenus dans un climat d'intimidation. M. Rwasa, la tête d'un parti constitué d'une ex-rébellion hutu, tout comme l'Etat, avait autorisé la tête d'une coalition indépendante "Amizero yabarundi" (espoir des Burundais) à faire campagne pour le non. Il avait réuni une foule de milliers d'opposants au projet de référendum, à la toute fin de la campagne. Quelques jours plus tard, il a tenu à préciser, avant la proclamation officielle des résultats, qu'il les rejetait en avance, dénonçant dans un communiqué la « intimidation de la population par les Imbonerakure (jeunesse du parti) travers tout le pays » et dénonçant les multiples violences dont ont été victimes les membres de sa coalition, assorties de menaces de mort. Climat de peur et d'intimidation La réforme des textes fondamentaux a un premier objectif essentiel, celui d'offrir au président Pierre Nkurunziza la possibilité d'être candidat pour deux mandats supplémentaires de sept ans, ce qui devrait lui permettre de fêter vingt-neuf ans de pouvoir en 2034. Sans doute cela ne constituera-t-il pas un horizon de ligne indépassable. M. Nkurunziza est déjà dans le cours de son troisième mandat, alors que l'actuel de la Constitution en limite théoriquement le nombre à deux. Il avait déjà bravé les textes, en 2005, déclenchant une crise profonde dans le pays. Dans l'intervalle, le Burundi qui était sorti grâce à un processus de paix exemplaire d'une guerre civile de vingt ans, est engagé dans une dérive qui encouragera encore la réforme constitutionnelle pour effet de « concentrer les pouvoirs autour du seul président » selon une note de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), et d'ouvrir la voie à l'annihilation des dispositions de l'accord de paix signé le jour du vote, jeudi dernier, il n'y avait pas de missions reconnues d'observateurs extérieurs au Burundi. La campagne était étalée sur plusieurs mois sans que le texte exact sur lequel 4,8 millions d'électeurs allaient être invités à se prononcer soit connu. Ces électeurs exposaient une peine allant jusqu'à trois ans de prison s'ils se risquaient à annoncer à haute voix leur intention de s'abstenir. Ils devaient, en conséquence, produire des bordereaux pour leur inscription sur les listes, au risque d'être tabassés par les Imbonerakure, comme en ont témoigné les grandes organisations de défense des droits de l'homme. Human Rights Watch estime que quinze opposants ont été tués pendant la campagne pour le référendum. La presse étrangère n'avait pas été autorisée à se rendre au Burundi, de plus, ce processus de réforme constitutionnelle a été « ouvert ». Par Jean-Philippe Romy (Johannesburg, correspondant régional)

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});